



Litige entretien ventilation vmc avec promoteur et syndic

Par **Ovuilleu**, le **27/07/2010** à **20:00**

Bonjour,rrrrNous avons été livré il y a 3 ans d'un appartement neuf (15 copropriétaires)rrA ce jour aucune entreprise ne veut prendre en charge l'entretien de la ventilation de l'immeuble car trop dangereux d'accès.rnIl est nécessaire d'installer des échelles d'accès (devis 5000 euros)rrNous nous sommes retourné vers le promoteur qui ne veut prendre en charge ni participer aux frais car un expert est venu et en a déduit que le promoteur et l'architecte n'était pas mis en cause car pas d'anomalie constatés ni de pb de conformitérrNous sommes très en colère et ne savons que faire, nous ne trouvons pas ça normal qu'il nous livre un bâtiment sans que personne puisse faire l'entretien car accès trop dangereux (plusieurs réponses d'entreprise d'entretien négative)rrSi tout est au norme alors qu'il nous trouvent une entreprise capable de faire l'entretien !!!, nous avons des courriers des entreprises qui refusent le contrat d'entretien car accès trop dangereuxrrLe syndic a-t-il une responsabilité lorsqu'il a accepté la réception des parties communes ?rrQue faut-il faire ? ?rrrrMerci pour votre aide